Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 23 (1878)
Heft: 12

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Premier lieutenant monté	fr.	7	au lieu de	8
Premier lieutenant non-monté	»	6	»	8
Lieutenant monté	»	6	»	8
Lieutenant non-monté	»	5	»	7
Aumônier	»	8	»	10
Secrétaire d'état-major (adjud. sous-officier)	»	4	»	6

La solde des sous-officiers et des soldats reste la même, savoir :

Adjudant sous-officier, 3 fr.

Sergent-major, 2 fr. 50 c.

Fourrier, sergent monté, fr. 2.

Sergent non-monté, caporal monté, 1 fr. 50 c.

Appointé monté, 1 fr. 20 c.

Caporal non-monté, infirmier, soldat du train, guide, dragon, fr. 1.

Appointé, non-monté, 90 cent.

Brancardier et soldat non-monté, 80 cent.

Recrues, 50 cent.

Toutefois, en ce qui concerne le n° 5, la réduction de solde pour le service d'instruction ne s'appliquera pas aux officiers qui seront entrés au service avant le 15 juin et leur solde sera payée sur l'ancien pied jusqu'à la fin du cours.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

A l'occasion de la démarche faite par la section d'Argovie de la Société fédérale des officiers auprès du comité central en faveur de l'acquisition de matériel de pionniers pour les troupes d'infanterie, l'autorité militaire fédérale s'est occupée de cette question et s'est prononcée pour l'introduction dans notre armée de la pelle dite « pelle Linnemann. »

Cette pelle, dont le manche a une longueur de 33 cm., se porte sur le sac avec une courroie et un fourreau de cuir ; elle est tranchante d'un côté et peut servir à fendre du bois. On compte qu'il est nécessaire d'en avoir 10 par sections, soit 160 pour un bataillon ou 2,080 par division. Le prix de l'instrument avec fourreau et courroie de charge est de 6 fr. 20.

Le Département militaire a fait l'acquisition de 1,000 de ces pelles, qui seront employées dans le rassemblement de division de cette année. On espère pouvoir en acquérir un nombre suffisant pour que, l'année prochaine, toute l'infanterie de la 1re division puisse en être munie pour le rassemblement de 1879. En procédant ainsi par acquisitions successives, on compte en fournir peu à peu toute l'armée sans trop charger le budget.

Les officiers chargés de diriger le recrutement dans les 8 arrondissements fédéraux ont été désignés. Ce sont, pour la Ire division : M. le colonel de Cocatrix, à St-Maurice, ayant comme remplaçant M. le lient.-col. Gaulis, à Lausanne.

Pour la IIme division : M. le major Techtermann, à Fribourg ; remplaçant, M. le lieut.-col. Sacc, à Colombier.

Le Conseil fédéral demande aux Chambres des crédits au chiffre de 1,694,311 francs, dont 25,000 pour habillement, 1,000,000 pour armement et équipement, 200,000 pour indemnités d'équipement aux officiers et 467,000 pour acquisition de matériel de guerre. Plusieurs journaux ont donné à ces crédits le noms de supplémentaires, c'est une erreur, chaque année le Département militaire fait cette demande qui appartient au budget de l'année qui suit, afin de pouvoir, le crédit voté, adjuger les fournitures aux soumissionnaires.

Les armes à longue portée nécessitent l'agrandissement continuel des places d'armes. C'est du moins le cas pour la place de Thoune, pour laquelle les 420,000 francs votés en 1875 ne suffisent pas. Afin d'éviter un procès avec un propriétaire qui appuyait sa réclamation d'une quarantaine de projectiles tombés sur sa pro-

priété, le Conseil fédéral a décidé de demander un crédit de 80,045 fr. pour en faire l'acquisition.

On craint du reste que la Confédération ne soit obligée d'acquérir d'autres terrains encore, et cela malgré les nombreux contrats de servitude passés avec les particuliers.

Le Conseil fédéral a promu MM. les capitaines adjudants de carabiniers Thélin, à La Sarraz, et Vouga, à Cortaillod, au grade de major et au commandement de leurs bataillons, Nos 1 et 2, en remplacement de MM. David et Vuille, promus lieutenants-colonels.

Berne. — Le 6 juin est mort, dans cette ville, M. l'ancien colonel Liebi, de Thoune, qui a été, de 1864 à 1868, commissaire fédéral en chef des guerres. Il avait abandonné ses importantes fonctions à M. le colonel Denzler et s'était dès lors retiré dans la vie privée.

Vaud. — MM. Pingoud, capitaine-adjudant de bataillon et Guisan, Julien, capitaine-adjudant de régiment, ont été promus major et commandant des bataillons Nos 7 et 8, en remplacement de MM. Dupraz, commandant, passé à la landwehr, et Carrard, major, passé à la retraite.

MM. les commandants Brecht et Massy, commandants des bataillons d'élite Nos 5 et 1, passent à la landwehr comme commandants des bataillons L, Nos 4 et 3. M. le commandant et conseiller d'Etat Viquerat, chef du Département militaire et commandant du 4e bataillon L., reste attaché comme surnuméraire à ce bataillon.

France. — Le maréchal Baraguey-d'Hilliers vient de mourir à Amélie-les-Bains, dans sa 83e année. Avec lui disparaît le dernier des maréchaux de France ayant servi sous Napoléon 1er et un des plus brillants et illustres représentants de ces officiers de l'Empire et de la Restauration que les militaires de la génération qui s'en va considéraient comme des types accomplis du serviteur dévoué à son drapeau et rigide observateur de la discipline.

Ses débuts dans la carrière ne faisaient pas présager un avenir aussi brillant. Né en 1795, il était nommé sous-lieutenant de chasseurs à cheval en 1812, au moment où l'étoile du grand empereur commençait à pâlir. L'année suivante, à la sanglante et désastreuse bataille de Leipzig, il avait le poignet gauche emporté par un boulet.

Promptement remis de ses blessures, il était capitaine en 1814, et se ralliait aussitôt à Louis XVIII, qui le fit entrer dans sa garde et le nomma chef de bataillon à vingt-trois ans. Colonel en 1830, pendant l'expédition d'Alger, il devint successivement commandant en second et commandant de l'école de Saint-Cyr. Il y fut redouté pour son inflexible sévérité ; ses *charges* dans les salles d'étude étaient restées légendaires ; des révoltes eurent lieu parmi les élèves, ce qui décida le roi à le remplacer, en 1840, par l'excellent général Caminade.

Lieutenant-général en 1843, Baraguey fut un instant commandant de la province de Constantine. Rentré en France en 1844, il devint député à l'Assemblée constituante en 1848, après avoir rempli pendant quatre années, avec une grande distinction, les fonctions d'inspecteur général d'infanterie, arme qu'il avait adoptée après la perte de son poignet. Ce qui ne l'empêchait pas d'être un cavalier superbe et d'avoir partout et toujours grand air, dans toute l'acception du mot.

L'invasion des *Africains*, qui suivit la révolution de février, eut le don de l'agacer singulièrement ; aussi ne put-il se décider à servir sous les ordres des généraux Cavaignac et Lamoricière. En 1851, il remplaçait, à la tête de l'armée de Paris, le général Changarnier, et se montra dans ce commandement ce qu'il était, c'est-à-dire, ferme, intelligent et affable. Ce fut à cette époque qu'il perdit, comme par enchantement, la réputation de dureté que lui avaient faite ses anciens élèves de Saint-Cyr.

Il mena rondement l'expédition de Bomarsund qui lui valut le bâton de maréchal, digne couronnement d'une carrière laborieuse pendant laquelle Baraguey-d'Hilliers avait souvent payé de sa personne avec un courage et un entrain parfois un peu téméraires, mais exempts de cette ostentation que les officiers de l'intérieur, les *roumis*, reprochaient parfois aux Africains.

A la nouvelle de la guerre d'Italie, le maréchal, qui commandait alors la région de Tours, quitta son lit où le retenaient de violentes douleurs, se fit entourer de ban-

delettes par son médecin et personne, en le voyant passer au galop, au milieu de ses troupes, calme, souriant, toujours affable, ne se serait douté qu'il avait dû faire appel à toute son énergie pour enfourcher son cheval. A Mélégnano et à Solferino il s'exposa comme un simple soldat ; sa nature ardente ne supportait pas les lenteurs des mouvements tournants auxquels il préférait les attaques de front.

Son grand âge ne lui permettait plus de prendre une part active à la campagne de 1870 ; mais les militaires n'oublieront jamais avec quelle fermeté patriotique, quelle abnégation et quel dévouement aux intérêts de l'armée, le vieux maréchal présida le conseil d'enquête auquel incomba la pénible mission d'apprécier la conduite des officiers qui avaient perdu les places dont ils avaient le commandement. Les avis de ce conseil ont été publiés au *Journal officiel*, à l'exception d'un seul ; leur rédaction claire, nette, sans circonlocutions, allant droit au fait, décernant beaucoup de blâmes et peu d'éloges avec une impartialité à laquelle tous ont rendu hommage, fait grand honneur à son président, qui y a développé avec sagacité les règles auxquelles doivent se conformer les commandants d'une place assiégée et les principes dont ils ne sauraient s'écarter sans manquer à leur devoir

La dernière pensée de ce digne soldat a été pour ses compagnons d'armes, pour ces dignes serviteurs qui ont contribué à lui faire obtenir la plus haute dignité de l'armée. Il laisse par testament 20,000 francs aux sous-officiers et a institué son aide-de-camp, le lieutenant-colonel Hepp, pour exécuteur de ses dernières volontés.

(L'Armée française.)

— M. le général *Chareton* a succombé à la maladie de cœur dont il souffrait depuis quelque temps.

Jean-Joseph Veye, dit Chareton, était né à Montélimar, le 8 juillet 1813.

Entré à l'école polytechnique en 1832, il en sortit comme sous-lieutenant du génie en 1834.

Il fut successivement promu aux divers grades de la hiérarchie militaire et de la Légion d'honneur, aux dates suivantes :

Lieutenant, 1er octobre 1836 ;
Capitaine, 23 janvier 1840 ;
Chevalier de la Légion d'honneur, 25 décembre 1846 ;
Chef de bataillon, 20 décembre 1853 ;
Officier de la Légion d'honneur, 16 juin 1855 ;
Lieutenant-colonel, 8 octobre 1856 ;
Colonel, 10 août 1856 ;
Commandeur de la Légion d'honneur, 6 mars 1867 ;
Général de brigade , 27 octobre 1870 ;
Général de division, 3 mai 1875 ;

Comme capitaine, il resta pendant plusieurs années en Algérie.

Il fut désigné, en qualité de chef de bataillon, pour faire partie de l'armée de siège de Sébastopol ; il y fut blessé deux fois et il se fit remarquer par son calme, son intrépidité et son talent.

Lorsqu'éclata la guerre avec l'Allemagne, il fut nommé chef du génie du Ve corps d'armée, avec lequel il fut fait prisonnier à la bataille de Sedan.

Pendant sa captivité en Allemagne, il prépara un livre sur la réorganisation de l'armée, qu'il fit paraître à son retour en France et dans lequel, à côté d'excellentes propositions, se trouvent des idées de particularisme inhérentes aux officiers de son arme.

Il se présenta aux élections législatives de février 1871 et fut envoyé à l'Assemblée nationale comme député par le département de la Drôme.

Son intelligence supérieure et les études consciencieuses qu'il avait faites récemment sur nos forces nationales le désignèrent au choix de ses collègues, lors de la formation de la commission des quarante-cinq à laquelle fut confié le soin de préparer les bases de nos nouvelles institutions militaires. Bientôt même, il succéda au regretté marquis de Chasseloup-Laubat en qualité de rapporteur de cette commission.

Le général Chareton a donc eu une influence prépondérante sur la réorganisation de l'armée. Si nous louons volontiers son action sur la loi du recrutement et sur celle de l'organisation des commandements de corps d'armée, nous sommes obligés de reconnaître que son rôle à laissé a désirer relativement à la loi des cadres. C'est à lui que nous devons en grande partie cette loi qui soulève aujourd'hui des critiques si nombreuses et si justes.

Comme membre, puis comme président du comité des fortifications, le général Chareton a également contribué au développement excessif qu'a pris le système des camps retranchés, des places fortes et des forts d'arrêt. L'expérience nous dira s'il a fait là une bonne œuvre ou s'il a commis une erreur.

Ce que l'on peut dire de lui en tout cas, c'est que, s'il s'est trompé dans la loi des cadres ou dans l'organisation de notre réseau de forteresses, il a toujours été néanmoins guidé par le plus ardent patriotisme. A cet égard, il peut être cité comme modèle à tous les officiers.

Il laisse en mourant la réputation d'un brave soldat, d'un homme de bien et d'une intelligence supérieure. Il jouissait de l'affection de tous ceux qui avaient eu l'honneur de l'approcher. Aussi ils étaient nombreux ceux qui, lundi, assistaient à ses obsèques pour lui donner une dernière marque de sympathie et de respect.

Le général Chareton était sénateur inamovible et sa présence eût encore été bien nécessaire à la Chambre haute lorsque serait venue devant elle la discussion des lois sur l'avancement et sur l'administration de l'armée. *(Idem.)*

Angleterre. — L'armée anglaise se divise en armée permanente et en troupes de réserve, et présente un effectif de 557,711 hommes.

L'armée permanente se compose de 223,872 hommes de différentes armes, cavalerie, artillerie, génie, infanterie, corps coloniaux, services administratifs.

Cavalerie. — Elle est formée de trois régiments de la garde et de vingt-huit régiments de la ligne; soit 17,247 hommes.

Artillerie. — Cette arme se compose de trois brigades à cheval, d'une école d'équitation, de six brigades d'artillerie de campagne, six brigades d'artillerie de garnison, d'un état-major de district de remonte, soit : 35,375 hommes.

Génie. — Quarante compagnies et trois compagnies de train, soit : 5,711 hommes forment l'effectif de ce corps.

Infanterie. — Il faut compter pour l'infanterie sept bataillons de garde à pied et cent quarante et un bataillons de ligne, soit : 128,757 hommes.

Corps coloniaux. — Ils sont composés des deux régiments des Antilles, de l'artillerie de Malte et des lascars de Hong-Kong, soit : 3,481 hommes.

Services administratifs. — Ces services comprennent les hommes attachés à l'administration, à l'état-major général, les payeurs, les aumôniers, les chirurgiens, le contrôle, le service du train, des hôpitaux et établissements divers, soit : 6,801 hommes.

A cet effectif, il faut ajouter la réserve de l'armée permanente et les officiers en demi-solde, soit : 37,500 hommes.

Répartition territoriale. — Cette armée permanente est répartie dans la Grande-Bretagne, dans les Colonies et dans les Indes, et sur ces 233,872 hommes, 146,135 sont effectés à la Grande-Bretagne, 25,085 aux Colonies et 62,652 aux Indes.

Colonies. — Le contingent consacré aux Colonies se subdivise ainsi : Gibraltar, 5,026. h. ; Malte, 5.165 h. ; Bermudes, 2,083 h. ; Halifax, 1,856 h. ; Antilles, 2,414 h. ; Cap Natal et Transvaal, 3,400 h. ; Sainte-Hélène, 216 h. ; Maurice, 595 h. ; Chine, 1,244 h. ; Ceylan, 1,208 h. ; Singapore, 1,065 h. ; Sierra-Léone, 436 h. ; Côte-d'Or et Lagos, 205 h. ; Australie, 2,000 h. ; Fidji, 98 h.

Troupes de réserves. —Elles se montent au chiffre de 323,839 hommes et se décomposent ainsi : cavalerie 14,830 h., milice : 134,500 h. ; dont 17,190 h. d'artillerie, 1,060 h. de génie, 113.011 d'infanterie. Volontaires : 174,509 h. : dont 32,393 pour l'artillerie, 550 pour la cavalerie, et 6,850 pour le génie ; infanterie 132,070 h. ; et l'état-major permanent, 1,740 hommes.

Ainsi l'armée permanente et les troupes de réserve présentent un effectif de 567,711 hommes. A cet effectif. il faut ajouter en Irlande un corps de police organisé militairement fort de 13,000 hommes ; une milice dans les îles normandes qui compte 1,100 hommes ; une armée indigène aux Indes de 140.000 hommes commandés par des officiers anglais, et une police militaire de 190,000 hommes également commandée par des Anglais ; une milice et des corps de volontaires dans les les colonies, soit 334.100 hommes ; ces 334,100 hommes joints aux 557,711 hommes font une armée de 891,811 hommes.

La flotte. — La flotte anglaise se compose de soixante navires blindés, environ trois cents navires à vapeur et cent vingt-cinq navires à voiles, soit cinq cent quarante-cinq navires. Sur ce nombre, il y en a toujours deux cent vingt-cinq en activité.

Navires de service. — Sur les 225 navires de service, 60 sont toujours prêts à

appareiller ; 15 font le service des ports ; 13 font partie de l'escadre de la Manche ; 31 sont garde-côtes; soit 118 pour tout le Royaume-Uni. Dans la Méditerranée, il y en a 30 ; en Amérique, 13 ; dans le Pacifique, 9 ; en Afrique, 10; aux Indes, 12 ; en Chine, 23 ; en Australie, 9 ; en transports, 12, et consacrés au service hydrographique, 4 ; soit 127 à l'étranger.

Navires blindés. — Ils sont au nombre de trente-quatre, dont trois de 10,000 à 12,000 tonnes ; sept de 6,000 à 8,000 tonnes , deux de 4,000 à 6,000 tonnes ; deux de 2,000 à 3,000 tonnes et cinq de 1,000 à 2,000 tonnes.

Navires à tourelles. — Il y en a quinze dont deux de 10,000 à 12,000 tonnes ; quatre de 8,000 à 10,000 tonnes ; un de 6,000 à 8,000 tonnes ; sept de 2,000 à 3,000.

Béliers. — Ces navires spéciaux, dont les services n'ont pu encore être bien appréciés et qui sont de 4,000 à 6,000 tonnes ne sont que deux.

Monitors. — Le nombre de ces navires affectés au service des ports s'élève à dix, dont six de 6,000 à 8,000 tonnes ; un de 4,000 à 6,000 tonnes, et trois de 1,000 à 2,000 tonnes.

Le prix de la flotte. — On pourra se faire une idée approximative de ce qu'a pu coûter l'établissement de la flotte anglaise et son armement, quand on saura que *l'Achilles,* frégate anglaise de 26 canons, a exigé onze millions et demi pour frais d'établissement et que les 34 canons de la *Gloire* coûtèrent chacun 176,500 fr., soit six millions pour l'armement d'une simple frégate. On ne serait pas loin de compte en estimant le prix de la flotte anglaise à 7 milliards 800 millions.

Personnel de la flotte. — Ce personnel, composé de marins, de troupes de marine, de la réserve navale, des employés de chantiers, se monte à 81,400 hommes.

Marins. — Il y a 46,560 marins, dont officiers employés, 4,729 ; officiers en demi-solde, 560 ; sous-officiers, 16,499 ; marins et chauffeurs, 18,467 ; mousses, 6,305.

Troupes de marine. — Ces soldats, dont la moitié seulement est à flot, sont au nombre de 14,000 hommes, dont 8 sont affectés à l'état-major ; 2,901 appartenant à la première division d'artillerie de marine et 11,091 à la troisième division d'infanterie. La réserve navale comprend 20,840 hommes.

Employés. — Les chantiers de construction et établissements de la marine comptent environ 500 employés, 17.500 artificiers et laboureurs, 450 agents de police ; total, 18,450 hommes.

Résumé. — En cas de guerre, l'Angleterre peut donc mettre en activité tant sur les champs de batailles, places fortes et chantiers de construction affectés à la marine, 891,811 soldats, 81,400 marins et 18,450 ouvriers, soit en tout 991,661 hommes et cinq cent vingt-cinq navires

---

A Paris, chez TANERA ; à Lausanne, chez B. BENDA, éditeurs

GUERRE D'ORIENT

EN 1876-1877

par

Ferdinand LECOMTE,

colonel-divisionnaire.

Tome Ier, in-8° avec 3 cartes, **6 francs.**

Le Tome IIme paraîtra prochainement.

VIENT DE PARAITRE :

ANNUAIRE MILITAIRE SUISSE

Deuxième année.

Traduit de l'allemand par le capitaine A. Salquin,

secrétaire au Département militaire suisse.

Prix : élégamment relié, fr. 2.

En vente chez tous les libraires et chez l'éditeur

K. J. Wyss à Berne.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE AD. BORGEAUD, CITÉ-DERRIÈRE, 26.